



**RETRAITÉS
CÔTES-D'ARMOR**

S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

Flash info

UTR CFDT 22

N° 36 Décembre 2024

Edito



Sommaire

P 1	L'édito...
P 2	AG UTR
P 3	Manif Fonctions Publiques AG UTR extraordinaire Cotisations
P 4	Le Pacte du Pouvoir de Vivre Dossier VSS
P 5	Mieux vaut tard que jamais...
P 6	la CSF et la FAS Ma cotisation
P 7	Militant un jour, militant toujours.. Le défenseur syndical
p 8	Agenda, Formation, Brèves... <i>Brèves de c(l)aviste</i>



Édito

Et voilà que 2024 s'en va...

...avec son cortège d'événements particulièrement anxiogènes.

Les facteurs sont multiples et notamment sur le plan international (Trump aux USA, l'Ukraine, la guerre au Moyen Orient, la Syrie, l'Iran ...) tandis qu'en France la dissolution hasardeuse du Président Macron a conduit à une impasse avec trois blocs visiblement indépassables actuellement à l'Assemblée nationale.

La censure du gouvernement Barnier est le dernier événement d'une période où l'instabilité politique s'intensifie. La crise démocratique que notre pays connaît depuis de nombreux mois, voire de nombreuses années, se double désormais d'une crise politique. **La nomination de François BAYROU** semble un pis-aller. Cela relève t-il d'une volonté du Président à poursuivre avec un bloc de Centre-Droit minoritaire ?

La motion de censure qui a sanctionné le gouvernement Barnier précipite la France dans une plus grande incertitude institutionnelle, mais elle ne compromet pas encore sa situation budgétaire. Les négociations vont reprendre pour définir un projet de loi de finances et pour la Sécurité sociale pour 2025. **La censure montre juste que les compromissions de Michel Barnier pour tenter de rallier le vote du Rassemblement national ne sont pas acceptables dans la recherche d'un consensus politique.**

Le gouvernement Bayrou devra trouver l'équilibre réduction des dépenses/hausse des impôts permettant une alliance sur un « pacte de non-censure » !

La construction d'un budget de l'Etat et de la Sécurité sociale guidés par des mesures de justice sociale et fiscale sont plus que jamais indispensables.

En attendant une loi spéciale permettra de lever l'impôt et couvrir les charges de l'Etat. Une des conséquences sera l'augmentation des pensions au 1er janvier 2025 de 2,20 % par l'application pure et simple du code de la Sécurité sociale.

Les Complémentaires ont été revalorisées de 1,8 % au 1^{er} novembre 2024.

Le 22 novembre dernier vous étiez nombreux à participer à l'Assemblée Générale (voir par ailleurs). Nous avons pu échanger sur la réforme statutaire et débattre du rapport d'étape UTR 22.

L'UTR est bien sûr toujours en première ligne sur tous les dossiers qui nous préoccupent : **la garantie du niveau de vie pour tous les retraités, la revalorisation des basses pensions, l'égalité aux soins, la diminution du coût des complémentaires santé, rendre le tiers payant obligatoire, le vote d'une loi grand âge et autonomie, la mise en place de mesures en faveur des aidants, assurer une fin de vie dans le respect de la dignité.**

Et toutes nos interventions au Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA), à la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie (CRSA), à l'ARS, dans les commissions des usagers ou autres CCAS.

Nous sommes aussi partie prenante des actions CFDT sur le dossier EHPAD, le maintien des services publics comme le 5 décembre dernier sans oublier les actions par le Pacte du Pouvoir de vivre (PPV voir AG).

En définitive **le travail ne manque pas** et comme 2026 verra un renouvellement des CCAS à la suite des Elections municipales...

...alors bienvenue aux volontaires !!

Jean Yves Quéré
Secrétaire général UTR22

Violences Sexistes et Sexuelles... mais au fait de quoi parle-t-on ?

Prévenir et Réagir !

La lutte contre les Violences Sexistes et Sexuelles a été **un temps fort de notre Assemblée Générale du 22 novembre 2024**. Ce sujet, aujourd'hui plus que jamais, est au cœur de l'actualité ; on en parle beaucoup, on s'interroge, pas toujours facile d'y voir clair... **bref, globalement, on sait sans savoir !**

Petit rappel historique, la CFDT, depuis 30 ans, lutte contre toutes formes de discrimination et milite pour le droit au respect à toute personne.

En 2020, pour amplifier ce mouvement, Laurent Berger, secrétaire général de la Confédération, signe la **Charte pour la prévention des Violences Sexistes et Sexuelles** en Conseil National, invitant toutes les structures à s'associer à ce mouvement. La Bretagne valide la démarche à son tour, et **l'UTR22 signe la Charte en décembre 2021 au cours d'un Conseil de l'Union Régionale**.

L'objectif fixé par cet engagement est de « **Garantir que chaque personne soit respectée en tout lieu et toute situation** ». La méthode à suivre préconise en priorité des actions de prévention et d'information pour un repérage efficace et une réponse adaptée aux problèmes exposés.

Pour faciliter la démarche pédagogique, **l'UTR22 a sollicité la collaboration du CIDFF22** (Centre d'Information du Droit des Femmes et des Familles du 22).

Cloé Babillotte, juriste au sein de cette association, au travers d'un **quiz interactif** a proposé à l'ensemble des participants des questions afin de **nommer diverses situations de violences et pouvoir décliner selon le degré de gravité** des situations les limites et sanctions définies par la loi.

SENSIBILISATION AUX VIOLENCES SEXISTES & SEXUELLES



Cette présentation a été suivie d'un débat et de divers échanges avec la salle, **Un grand merci à Cloé Babillotte**, l'intervenante qui a permis, par une approche accessible et clairement documentée, de nous renseigner et de susciter l'intérêt au vu des appréciations échangées à la sortie.

Votre UTR a privilégié ce temps de **sensibilisation aux Violences Sexistes et Sexuelles**. La complexité du sujet et des précisions apportées lors de cet exposé nous paraissent primordiales pour mieux appréhender par la suite des situations de violences au quotidien, dans la vie sociale et professionnelle.

N'oublions pas... c'est un vrai sujet de société, un coup de projecteur indispensable pour une grande cause...

Des petits pas mais la nécessité de grands pas pour demain !

Et pour demain... à l'UTR22, **en 2025, une action de formation sera proposée** aux membres du Conseil, voire à autres adhérents militants. D'autres temps forts à thème seront à l'étude avec invitation à l'ensemble des adhérents.

En cas de besoin n'hésiter pas à solliciter **vos deux référents** :

Françoise Blévin et Jean-Yves Minaud



Pour plus d'infos
coordonnées Cidff22
<https://fncidff.info/>

QUE DIT LA LOI ? OUTRAGE SEXISTE...

Article 222-33-1-1 du code pénal

« Le fait d'imposer à une personne tout propos ou tout comportement à connotation sexuelle ou sexiste qui soit, porte atteinte à sa dignité en raison de son caractère dégradant ou humiliant, soit crée à son encontre une situation intimidante ou offensante »

Pour y voir plus clair,
un autre outil :
le Violentomètre



QUIZ :
**HARCELEMENT OU PAS
HARCELEMENT ?**



Les retraités de l'UTR 22 étaient nombreux aux manifestations Fonctions Publiques du jeudi 5 décembre... Par leur présence aux manifs, les retraités soutiennent les actifs. Ils les soutiennent aussi financièrement : **en 2023 nous avons apporté notre soutien aux actions de l'UD et à son équipement** pour les actions suivantes :



A NOTER

soirée joint français	2 000,00 €
visibilité manif retraite	1 050,39 €
ordinateur	1 037,78 €
sono manif	589,00 €



AG UTR 22 22/11/2024



SIGNEZ NOTRE PETITION EN LIGNE

Avec la CFDT, j'agis !

AGENTS PUBLICS : NOUS NE SOMMES PAS LES BOUCS ÉMISSAIRES DE LA DETTE !

Vous pouvez retrouver la pétition en ligne et l'argumentaire sur cette action
« Agents publics : nous ne sommes pas les boucs émissaires de la dette ! »

UTR 22 Assemblée Générale extraordinaire 2024

Modifications des statuts de l'UTR. Nous avons tenu une assemblée générale extraordinaire le 22 novembre 2024 au centre technique Henri Guérin afin de modifier l'article 9 des statuts relatifs à l'assemblée Générale nous alignant ainsi sur le statut des autres UTR, URR et UCR.

Cette modification a été **votée à l'unanimité moins une abstention.**

Les modifications proposées sont les suivantes :

L'assemblée générale plénière se réunit au moins tous les 4 ans sur convocation du conseil.

Une assemblée générale thématique sera organisée une fois par an.

L'assemblée peut se transformer en assemblée électorale complémentaire en cas de vacance de poste de conseiller lors de l'assemblée annuelle

L'Assemblée Générale a tous pouvoirs :

Elle **approuve tous les 4 ans, après débats, les rapports d'activités** et de situation financière qui lui sont présentés au nom du conseil, ainsi que sur la gestion du bureau.

Elle **procède tous les 4 ans à l'élection du conseil à bulletin secret.**

Entre deux renouvellements elle pourvoit aux postes de conseillers vacants par ratifications des cooptations proposées par le conseil.

Ces modifications **prendront effet à l'Assemblée générale de 2025**

et seront complétées par la mise à jour du règlement intérieur de 2016.

Assemblée Générale
extraordinaire
de l'Union Territoriale
CFDT des Côtes-d'Armor



Vous, les retraité.e.s de la CFDT 22, vous pouvez nous aider. On vous explique.

Dans notre département du 22, le **Pacte du pouvoir de vivre** agit pour la réduction des inégalités et la solidarité. Le Pacte du pouvoir de vivre est un collectif d'organisations de la société civile unies, au niveau national et local, pour porter ensemble des réponses aux enjeux environnementaux, sociaux, économiques et démocratiques. La CFDT y participe depuis sa création.

Ce Pacte s'adresse à **chacune et chacun d'entre vous parce que votre présence** aux 4 coins du territoire du département est un atout déterminant pour mieux connaître la situation des territoires où vous habitez.

Pour tout savoir sur le Pacte du Pouvoir de Vivre,

le site web <https://www.pactedupouvoirdevivre.fr/> est à votre disposition, il vous renseignera en toute transparence sur qui nous sommes, comment nous sommes organisés, nos publications (notamment les 90 propositions) et toutes nos analyses y compris la dernière sur le Budget 2025).



Marilyse Léon et Christophe Robert :

"L'immobilisme en France est un problème pour ceux qui souffrent"

Sur France Inter **l'initiative du Pacte pour le Pouvoir de Vivre**

Ils sont tous deux membres du Pacte du Pouvoir de Vivre, une plateforme qui prône des mesures d'urgence pour améliorer la vie des Français.

Marilyse Léon, qui est à la tête du premier syndicat de France, se dit "impatiente, car il y a énormément d'attentes, sociales, sur la question



de la transition écologique, le monde du travail est en train d'être bouleversé, les inégalités se creusent, donc nous sommes extrêmement impatients". Cette attente, "on la vit plutôt mal, nous les organisations du Pacte", ajoute Christophe Robert, "parce que l'immobilisme dans lequel s'installe la France pose un énorme problème à tous ceux qui souffrent, qui ne savent pas où on va, ont des inquiétudes, parfois sont en colère"....

Ecoutez l'émission !



Comment pouvez-vous nous aider ?
D'abord pas d'inquiétude ! Chacun apporte ce qu'il peut et ce qu'il veut !
En faisant tout simplement la démarche de nous contacter, dès que possible, par simple mail ou courrier adressé à l'UTR ou à l'UD CFDT 22 en précisant où vous habitez et éventuellement les questions qui vous paraissent prioritaires pour une société plus solidaire dans le 22. Nous vous tiendrons informés de nos actions et nous nous appuyerons sur votre connaissance d'exemples concrets que vous pourrez nous faire parvenir.

Si vous avez connaissance dans votre secteur géographique d'une situation (qu'il s'agisse d'un problème ou d'une action positive) qui pourrait illustrer nos demandes d'une plus grande solidarité, merci de nous faire parvenir l'information. Si vous le souhaitez, nous serons heureux de vous accueillir dans nos réunions et de vous associer, le cas échéant, aux délégations qui rencontrent les élus de votre territoire.

Parce que la solidarité a toujours été au cœur de votre engagement à la CFDT,

on compte sur vous !

Jean Paul Rouxel

Avec Per Jakez-Hélias, nous vous souhaitons :

Evid 2025 ! Dit-te ha d'az famil, Bloavez mad didrubuill, ha kalz a vleuniou da gutuill ! Hag ar baradoz a-raog mervel, ha levezet a-hed !

Pour 2025 ! À toi et à ta famille, Bonne année sans souci Beaucoup de fleurs à cueillir. Et le paradis... bien avant de mourir !

Et du bonheur toute la vie ! Bon noué a tertous !

Et comme Per Jakez Hélias e Pobl an noz, (*le peuple de la nuit*) :

Me an hunvre, dileh, dioad. Dibal, didorr, bero dalhmad. Ma olibad ne a ra kontouz bed. Dam donded, n'eus taol-sont ebed. Diene on, padal e-taill. Beza brudet, divarzet-mail. Beleg na feiz d'am azeuli. Azgenel ran gand pep hini...

Sans lieu ni temps, c'est moi le rêve. Toujours à vif, sans but ni trêve.

Mon éternel se rit du monde. Ma profondeur n'a pas de sonde. Je suis sans âme et pourtant tel que l'on m'éprouve en immortel. Divinité sans foi ni prêtre. Chacun de vous me fait renaître...



Mieux vaut tard, que jamais

Il y a de nombreux salariés qui ont subi durant leur carrière des conditions de travail dégradées, qui ont été en contact avec des matières dangereuses.

Parfois, ce n'est qu'une fois parti à la retraite que les symptômes se déclenchent. Cela a été le cas de Jacques UGUEN qui a été embauché comme élève à la SNCF en Bretagne où il a passé toute sa carrière professionnelle.

Dans la filière 27 en tant qu'intérimaire dans les gares des Côtes-d'Armor, et cela en 3X8. Jacques a aussi beaucoup milité à la CFDT en tant que représentant auprès du Directeur de la SNCF, délégué au comité mixte (l'équivalent des délégués du personnel) au Comité Economique et social régional, au conseil des Prud'hommes de Saint-Brieuc et dans bien d'autres associations.

Jacques est aujourd'hui adhérent à l'UTR 22 et dans la SSR FGTE et continue toujours à militer.

En 2005, après 37 ans de carrière à la SNCF, Jacques a pris une retraite bien méritée. En 2023, soit plus de 15 ans après, son ancienne entreprise, la SNCF, se rappelait à son bon souvenir sous la forme d'une tumeur maligne du larynx.

Suite à consultation ORL, son médecin traitant établissait, le 27/03/2023, un certificat médical attestant qu'il s'agissait d'un "accident du travail, maladie professionnelle" avec le motif "tumeur maligne du larynx, exposition à l'amiante, agent de desserte fret, présence d'amiante dégagée au freinage des trains de fret".

Après envoi de différentes pièces, la Caisse de Prévoyance SNCF (CPR) lui indiquait qu'une réponse lui serait adressée le 27/02/24 au plus tard. Le 19/12/2023 la CPR lui répondait "qu'à l'examen des renseignements en notre possession, il s'avère que l'affection déclarée n'est pas reprise à un tableau de « maladie professionnelle ». Elle transmettait néanmoins sa déclaration au Comité Régional de Reconnaissance des Maladies Professionnelles de Marseille. Le 11/03/2024, la CPR l'informait de la décision positive du comité régional des maladies professionnelles qui établissait le "lien direct et essentiel entre la maladie caractérisée soumise à instruction et le travail habituel de la victime" "agent de desserte, agent de circulation".

Cette reconnaissance entraîne le paiement d'une rente et la prise en charge à 100 % de tous frais médicaux pour Jacques et sa conjointe. Il aura fallu un an et une intervention de la CFDT auprès de la Caisse de Prévoyance pour faire reconnaître la responsabilité de la SNCF.

En espérant que ce témoignage puisse servir à d'autres...

Michel Botrel



Fédération
des acteurs de
la solidarité

BRETAGNE

« La Fédération des acteurs de la solidarité (FAS) » est un réseau généraliste de lutte contre les exclusions.

Elle regroupe plus de 900 associations et organismes qui agissent pour la solidarité.

Ces structures représentent environ **2800 établissements et services** qui représentent notamment 90 % des centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS), un grand nombre d'accueil de jour et de logements pour les plus précaires, la majorité des places d'accueil pour demandeurs d'asile et réfugiés et plus de 500 structures d'insertion par l'activité économique.

Les adhérents de la Fédération assurent des missions d'accueil, d'accompagnement et d'insertion des personnes en précarité, avec une approche globale de la personne, en traitant les multiples problématiques liées à l'exclusion : hébergement et logement, santé, insertion et emploi, accès aux droits, accès à la culture, lien social...

Ils gèrent aussi en propre directement des places d'hébergement, des logements, des services de soins et des activités d'économie sociale et solidaire. Une part importante de l'activité concerne également l'accompagnement des demandeurs d'asile.

- Dans les Côtes d'Armor, sont adhérentes des associations comme Adalea, penthièvre action, maison de l'argoaat, régie de quartier à lannion, les ateliers du cœur la communauté de commune du Sud Goelo...

Soit un fort réseau de bénévoles, plusieurs centaines d'emplois directs et d'insertion, et des milliers de personnes accompagnées chaque année. Qu'il s'agisse de l'emploi, du logement, de la mobilité, de la santé et de l'accès général aux droits.

Loïc Cauret

Pour mieux découvrir les deux axes principaux sur lesquels la F.A.S. agit, un lien : <https://www.federationsolidarite.org/regions/bretagne/>

Créée en 1946, la confédération syndicale des familles a pour but d'assurer, au point de vue matériel et moral, la défense et la représentation des intérêts généraux des familles quelle que soit leur situation juridique et sociale ou leur nationalité en particulier en leur qualité d'usagers et de consommateurs de biens et services, de locataires, de parents d'élèves...



La CSF22 s'inscrit dans cette démarche, et s'appuie sur un réseau d'une trentaine de militants fortement impliqués dans les domaines du logement et de la consommation.

Dans le domaine du logement, la CSF22 est la première organisation de locataires dans les organismes d'habitat social ayant leur siège en Côtes-d'Armor (Terre d'Armor Habitat, BSB Les Foyers et la SA LA RANCE..).

Pour faire entendre la voix des usagers du logement social, elle accompagne la structuration de collectifs de locataires - Lamballe, St-Briec (La Ville Oger et Balzac), Loudéac, Plérin, Ploufragan, Hillion, Trégastel. De part ses actions avec les locataires, elle a obtenu des avancées significatives en matière de chauffage : réparation des chaudières défectueuses et changement de celles qui ont plus de 10 ans, remboursement d'une partie des loyers pour non jouissance normale du logement.

Son implication est forte pour la prise en compte réelle des doléances des locataires. Elle a désigné des correspondants locaux auprès des bailleurs chargés de faire le lien entre le bailleur et les locataires. Forte de son expertise d'usage en matière de logement, elle est reconnue par les différents acteurs du département qui oeuvrent en matière d'habitat (Etat, Conseil départemental, EPCI).

Dans le domaine de la consommation, elle assure deux permanences hebdomadaires dans ses locaux au 9 rue de Robien à St-Briec les lundis et mercredis et aide les personnes à monter leurs dossiers ou les met en relation avec des organismes spécialisés (ADIL, ALEC...).

La CSF22 s'insère dans un réseau, comme dans Le Pacte du Pouvoir de Vivre 22 (voir article dans ce Flash!).

Présente dans les quartiers d'habitat populaire, elle travaille avec le collectif du "refus de la misère" pour l'accès au droit.

Elle vient de passer une convention avec **la Régie de Quartier de St-Briec** sur Balzac pour accompagner les familles des quartiers populaires dans leurs besoins de mobilités en participant au financement au coût du permis de conduire.

Elle participe au collectif pour une **Sécurité Sociale Alimentaire (SSA 22)** pour la mise en place d'une expérimentation du bien manger sur la ville de St-Briec.

La CSF22 dans les institutions :

Organismes d'habitat social : TAH (2 élus), BSB Les Foyers (3 élus), La Rance (1 élue) - Commission d'attribution de logements TAH, BSB les Foyers, La Rance - Conférences intercommunales du logement (Lannion, ST Briec, Lamballe, Dinan) - MCE ,ALEC, ADIL, SDE, DDPP - Commission de conciliation des rapports locatifs.

La CSF22 est présente au bureau et C.A. de l'**UDAF**, représentations dans le domaine du logement privé et public, du **FSL**, de la consommation.

Jacques Uguen

Loi fin de vie...

...vie sans fin de loi ?

Eh !!

Pas trop tard quand même !!!

Je m'attarde un peu sur le dossier de notre souhait de connaître **une fin de vie honorable**. Le patron et ses acolytes n'ont pas l'air trop pressés de terminer la tournée.

Mais pas trop tard s'il vous plaît, **car je commence à vieillir** et mes douleurs sont récurrentes et je n'aimerais pas qu'elles m'accompagnent de trop près.

Je vais donc résister au mieux **en espérant que ni les lobbies conservateurs**, qui avancent

parfois avec un faux nez, **ni une Eglise rétrograde**, ne gagnent la partie. Laissez moi penser par moi-même

à cet avenir certain.

Et en attendant, je vais au bistrot...

Remettez nous ça patron !!!

Michel Bonvivan

Indexation de retraites sur l'inflation au premier janvier...

...et des cotisations !

Le montant de votre cotisation est calculé en fonction de vos revenus : pour les actifs, au moins 0,75 % du salaire net imposable annuel c'est à dire primes comprises et avant prélèvement à la source, et 0,50 % pour les retraités. N'hésitez pas à nous contacter votre syndicat pour en connaître les détails.

Votre adhésion vous permet de bénéficier d'un **crédit d'impôt** égal à 66 % du montant de votre cotisation.

Pour l'ajustement des cotisations 2025 l'UTR22 appliquera le taux préconisé par la CFDT (+ 3.90 %) aux adhérents dont la cotisation n'a pas été revue individuellement depuis le 1er janvier 2024.



après la vie professionnelle...

l'engagement continue « ...être en retrait(e) de la vie professionnelle, oui.. mais pas en retrait de la vie ! »

Jean Yves, c'était quoi ta vie professionnelle avant la retraite ?

Toute ma carrière, à EDF avec des incursions à Gaz de France, en charge des achats et de la gestion des contrats d'assurance de RTE...

Et quels engagements syndicaux avais tu ?

30 ans adhérent de la CFDT, sans engagement militant en raison des multiples changements d'affectations et mutations géographiques. C'est un échange avec le délégué syndical, quelques mois avant ma retraite, qui m'a orienté vers la défense syndicale.

Et ça sert à quoi un défenseur syndical ?

Le défenseur syndical salarié, il y a des défenseurs syndicaux patronaux, a pour fonctions d'assister ou de représenter les salariés devant les conseils de Prud'hommes et les cours d'appel en matière prud'homale. Il conseille et défend les salariés au cours de la procédure.

En quoi consiste cette mission, que fais-tu concrètement ?

Les adhérents présentent le litige qu'ils ont avec leur employeur. Ce récit peut être très douloureux, j'ai eu des interlocuteurs au bord des larmes pendant un entretien.

C'est fonction du contenu du dossier, des documents et attestations de témoignage pour appuyer et défendre leur cause, il faut que les adhérents soient bien conscients que je ne peux défendre que ce que je peux prouver.

Cet engagement est très motivant. J'ai vraiment le sentiment de faire quelque chose d'utile.

Nous ne sommes pas des professionnels comme les avocats mais nous sommes au moins aussi efficaces qu'eux.

Nous, nous ne faisons pas d'effet de manche.

Tu as des exemples concrets récents ?

J'ai défendu une vendeuse dont l'ex-patron prétendait qu'elle avait démissionné, lettre de démission à l'appui.

Nous avons réussi à convaincre le conseil que cette lettre était un faux et qu'elle avait été licenciée sans suivre la procédure obligatoire. Il y a un dialogue, entretiens physiques, échanges téléphoniques et électroniques pendant la préparation de l'argumentaire transmis au conseil des Prud'hommes et à la partie adverse.

Les licenciements peuvent être très brutaux. Dans deux dossiers en cours de traitement, la façon dont les patrons ont annoncé le licenciement a été validée comme accident du travail par la MSA. Dans l'un des cas, la personne a été licenciée pour insuffisance professionnelle alors qu'elle avait 15 ans d'ancienneté dans son travail sans jamais avoir eu de reproche écrit.

The screenshot shows a website header with the CFDT logo and navigation links. The main heading is 'Le point sur le défenseur syndical' with a sub-heading 'Défense syndicale'. The text below states: 'Pour exercer son mandat, le défenseur syndical doit disposer de solides connaissances en droit social, d'une expérience des relations professionnelles et, bien évidemment, d'une certaine aisance à l'oral. Le défenseur syndical exerce en effet des fonctions d'assistance ou de représentation des parties devant les conseils des prud'hommes et les cours d'appel en matière prud'homale.'

Si cet engagement vous attire, n'hésitez pas à contacter Louis Le Roi, chargé de l'animation de notre réseau, via le secrétariat de l'UD. Il pourra répondre à toutes les questions que vous vous posez.

La CFDT forme, et forme bien, ses défenseurs syndicaux !

Et quand tu quittes ta casquette de défenseur syndical... à quoi tu occupes ton temps libre ?

Au grand air ! Je randonne, en particulier le jeudi, 20 km avec Le Griffon Randonneur de Saint Brieuc. A l'intérieur je cuisine. Depuis que je suis en retraite, ma femme et moi cuisinons une semaine sur deux. Sinon je lis et donne des coups de main en bureautique.



Vous êtes nombreux dans le 22 ?

Non ! par rapport au nombre de dossiers que nous avons à traiter !

Nous sommes 10 défenseurs CFDT autorisés par la préfecture de Bretagne, à assister ou représenter des salariés devant les conseils de Prud'hommes et les cours d'appel en matière prud'homale de Bretagne. Six d'entre nous sont des retraités.

The screenshot shows a website header with the CFDT logo and navigation links. The main heading is 'Défenseurs syndicaux = « des avocats », ou presque !' with a sub-heading 'Défense syndicale'. The text below states: 'Le défenseur syndical n'est certes pas un professionnel du droit, mais sa qualité offre au plaideur des garanties telles qu'il se doit de respecter, tout comme un avocat, la procédure civile à hauteur d'appel.'

Le mot du c(l)aviste...

Comme en 36, les Vieux Fourneaux, on est chauds !

Numéro 36, un sacré numéro, qui sonne à la mémoire de beaucoup d'entre nous (je ne parle de notre âge, mais de syndicalisme) et je voulais en faire un clin d'oeil politique (pour les plus curieux, **flashez le QR code** à côté). Mais l'actualité va plus vite que le Flash et **après la dissolution** (qui a bousculé le n°35) **la censure** vient catapulte le n°36. La précédente (censure) c'était en 62 (je m'en rappelle très bien, j'avais 5 ans et dans la cour de la maternelle, comme aujourd'hui, les discussions étaient très vives sur la composition du futur gouvernement).

Et c'est pas à des vieux fourneaux comme nous qu'on va apprendre à faire de la tambouille.

Il y a quantité de vieux croûtons (et de jeunes pousses déjà montés en graine) qui désespèrent depuis des années d'aller à la soupe dans les palais de la république. Tiens justement, comme j'écris ces mots, c'est l'annonce qu'**un vieux cuistot du pays d'Henri IV va nous cuisiner la poule au Pau à Matignon.**

Quand vous ouvrirez ce Flash...

On aura tout juste eu le temps d'un hors d'oeuvre ?

Philippe Colas

Quelques dates...

Conseil UTR 21/02 25/04 04/07

Bureau UTR 07/02 04/04

Conseil URR 14/01 18/03

Rencontre UCR
Carcassonne
25 au 27/03



Congrès UTR 22
21/11



Le Flash se met au goût du jour...

Ben oui mon bon monsieur, la machine à alcool pour dupliquer les tracts ne sert plus beaucoup...

Y'a toujours le journal papier mais beaucoup de lectures se font maintenant directement en ligne. Et puis il n'est peut être pas nécessaire d'imprimer de nouveau des textes parus dans les magazines qui nous sont adressés (CFDT Magazine, Syndicalisme Hebdo, Fil Bleu...). Dans l'édition pdf accessible sur la page **Retraités CFDT du 22**, vous pouvez cliquer sur des liens. Encore mieux, pour ceux qui sont à la pointe des techniques... vous pouvez même maintenant avec votre smartphone, flasher des QR codes !

On fait un test dans ce numéro, avec trois liens !

Qu'en pensez vous ?



Cfdt: BRETAGNE Et n'oubliez pas... des infos sur le site **CFDT22**

NOUS CONNAÎTRE NOTRE ACTUALITÉ VOTRE DÉPARTEMENT VOS DROITS OUTILS

À LA UNE Emploi/formation Vie au travail et discriminations Protections sociales et solidarités Economie régionale Formation syndicale

Formation

Tous les membres du bureau ou conseil de l'UTR 22 ont eu de longs et divers parcours syndicaux.

Et selon l'expression **ce n'est pas aux vieux singes.....**

Cependant un besoin est apparu de s'interroger sur nos méthodes, façon d'agir ou d'être. Avec l'aide de 2 formateurs de l'UCR, une rencontre est prévue les 21 et 22 janvier 2025 au Chêne vert à Plerin. Naturellement les frais de déplacement, de repas sont pris en charge.

Nous avons souhaité étendre ce moment d'échanges à tous les adhérents de l'UTR. En effet, tout regard neuf permet de s'interroger sur nos "vieilles habitudes", parfois nos petits travers.

Si tu souhaites avoir de plus amples renseignements ou t'inscrire à cette rencontre, il te suffit de m'envoyer un mail sur la boîte

jj.gicquel@orange.fr

Au plaisir d'échanger ou de se rencontrer...

Jean Jacques Gicquel



Responsable de la publication : Jean Yves Quéré

Comité de rédaction : Annette Jézéquel-Briend, Michel Botrel, André Gaudin, Gilles Chavin-Collin, Michel Le roy

Conception et mise en pages : Philippe Colas